

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES
MRC LES BASQUES**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Trois-Pistoles, tenue en la salle du conseil située au 145 rue de l'Aréna à Trois-Pistoles, le 2 novembre 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents:

Siège # 1 - Maurice Vaney
Siège #2 - Claudia Lagacé
Siège #3 - Johanne Beaulieu
Siège #4 - Yannick Ouellet
Siège #5 - Éric Belzile
Siège #6 - Steve Côté

Est/sont absents:
Philippe Guilbert, maire

Sont également présents monsieur Etienne Bergeron, directeur général, greffier adjoint et trésorier adjoint, madame Catherine Fiset, greffière et directrice générale adjointe et monsieur Steve Rioux, trésorier.

1 - Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Maurice Vaney, maire suppléant, qui déclare que le quorum est atteint. À moins de mention contraire, monsieur le maire suppléant participe au vote.

Un citoyen assiste à la séance.

14862

2 - Constatation à l'avis de convocation

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 323 de la Loi sur les cités et villes à tous les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eric Belzile et résolu unanimement par tous les conseillers présents que l'avis de convocation est conforme.

ADOPTÉE

14863

3 - Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT la proposition de l'ordre du jour suivant :

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Constatation à l'avis de convocation
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Direction générale
 - 4.1 - Dépôt du rapport financier 2022 et du rapport de l'auditeur indépendant
- 5 - Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanne Beaulieu et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - Direction générale

14864

4.1 - Dépôt du rapport financier 2022 et du rapport de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steve Rioux, trésorier, dépose le rapport financier 2022 de la Ville de Trois-Pistoles et le rapport de l'auditeur indépendant préparé par la firme Mallette et ce, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (LCV);

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été dûment donné tel qu'exigé au même article de la LCV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yannick Ouellet et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles :

- prend acte du dépôt du rapport financier consolidé 2022 et du rapport de l'auditeur indépendant;
- mandate monsieur Steve Rioux, trésorier, à transmettre ledit rapport financier consolidé et tout autre document et renseignement demandé, le cas échéant, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

14865

5 - Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Claudia Lagacé et résolu unanimement, que la séance soit levée. Il est 19 h 34.

Maurice Vaney, maire substitut

Catherine Fiset, greffière